

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

93/55

TELLE QUE PRONONCÉE

ALLOCUTION

DE

L'HONORABLE PERRIN BEATTY,

SECÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

À LA SUITE DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE PAIX

ENTRE

ISRAËL ET L'ORGANISATION DE LIBÉRATION DE LA PALESTINE

WASHINGTON (D.C.)
Le 13 septembre 1993

Ce qui nous paraissait jusqu'à maintenant inimaginable est aujourd'hui devenu réalité. La signature de l'accord de paix entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) représente un pas véritablement historique dans l'évolution des relations au Moyen-Orient.

Ce que nous vivons représente le triomphe de la confiance sur le cynisme dans cette région par ailleurs déchirée. J'en félicite le gouvernement israélien et la direction de l'OLP, qui ont fait preuve d'un sens insigne des intérêts de leurs peuples. Ils ont eu le courage de prendre des mesures qui ouvrent des perspectives d'espoir et de paix pour l'ensemble du Moyen-Orient.

Le fait que le Canada ait figuré parmi le groupe de seulement 12 pays invités, au niveau des ministres étrangers, à la cérémonie témoigne de la crédibilité que nous avons acquise au cours des 45 dernières années grâce à notre engagement envers le Moyen-Orient et en gardant toujours la porte ouverte à toutes les parties de la région.

Nous nous trouvons ici, en outre, parce que cet accord qui a valeur de percée découle des négociations multilatérales et de l'établissement de contacts qu'elles ont facilité. Le Canada a joué un rôle important dans ce processus à titre de président du Groupe de travail sur les réfugiés.

Bon nombre de mes prédécesseurs, dont Lester Pearson et Joe Clark, se sont dépensés sans compter au service de la cause de la paix au Moyen-Orient. Si je suis ici, c'est également pour assister à l'aboutissement de leurs efforts.

Le maintien de la paix, une diplomatie équilibrée dans la région, une aide bilatérale et multilatérale : ce sont là les caractéristiques de notre action de préservation de la paix dans la région et elles ont porté fruit. À compter de ce jour historique, nous devons nous attacher à l'établissement et au maintien de la paix.

Notre priorité, maintenant, consiste à soutenir les nouvelles institutions et les cadres généraux envisagés dans cet accord sur l'autonomie palestinienne. Cela supposera des contributions substantielles, considérables, dans la mesure de nos moyens. Le Canada entend répondre à l'appel.

Il reste encore beaucoup à faire au cours des prochains mois, pendant la phase de transition vers l'autonomie, au cours de la période préparatoire aux élections de l'an prochain, et à long terme. Nous devons maintenant axer notre action sur des projets précis qui permettront d'améliorer concrètement la qualité de vie des populations de la bande de Gaza et de la Cisjordanie; il nous faut aussi contribuer à la mise en place des infrastructures nécessaires pour que les institutions palestiniennes naissantes puissent jouer leur rôle.

Des années de présence active du Canada dans les Territoires occupés et deux ans de négociations multilatérales nous ont appris qu'il nous faut aider les Palestiniens à prendre leur avenir en main. Au fur et à mesure que leurs nouvelles institutions prendront forme, nous nous devons de discuter avec eux des meilleurs moyens d'y arriver, dans le respect de leurs propres priorités.

En guise de préparation à cette étape, des représentants de l'ACDI (Agence canadienne de développement international) et des Affaires extérieures (Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada), ainsi que des universitaires de toutes les régions du Canada, ont, à ma demande, amorcé une réflexion commune afin de déterminer les moyens que le Canada devrait mettre en oeuvre pour dispenser en temps opportun une assistance tangible en vue d'assurer le succès de l'autonomie palestinienne. Je m'attends à recevoir au cours des prochaines semaines des recommandations précises et mûrement réfléchies.

Parmi les domaines que nous avons cernés figure l'aide à l'organisation des élections du printemps prochain. Le Canada a déjà été pressenti à ce sujet par le passé, et je proposerai notre concours.

Dans le même ordre d'idées, le Canada étudiera la possibilité de jouer un rôle d'appui pour tout groupe d'observateurs internationaux chargé de surveiller la mise en oeuvre de l'accord.

Nous nous concentrons également sur le renforcement des capacités palestiniennes : offrir la formation requise à différents niveaux pour la mise en place d'institutions publiques efficaces et responsables. Ici encore, nous voudrions suivre l'ordre de priorités établit par les Palestiniens eux-mêmes.

Les Canadiens disposent d'institutions respectées, tant publiques que privées, à l'échelon fédéral, provincial et municipal, comme Statistique Canada, Élections Canada, le Centre de recherches pour le développement international, la GRC, et d'autres encore, qui pourraient dispenser une aide précieuse aux institutions palestiniennes naissantes.

L'établissement d'un bureau d'aide sur place, peut-être à Gaza, pourrait constituer un moyen concret de garantir l'efficacité de la prestation de notre aide, en coopération avec les nouvelles institutions palestiniennes. Sous réserve des consultations nécessaires, nous nous proposons d'agir en ce sens.

Tous ces efforts, conjugués à ceux de nos partenaires à travers le monde et à l'action des ONG (organisations non gouvernementales), seront nécessaires pour que s'instaure une paix durable au Moyen-Orient. Vous me permettrez de vous inciter

à la prudence : en effet, cette réalisation d'une portée vraiment historique ne constitue qu'un début.

L'instauration d'une paix globale et durable au Moyen-Orient se heurte toujours à de nombreux obstacles. Le Canada continuera d'unir ses efforts à ceux de toutes les parties et saisira l'occasion créée par la réalisation d'aujourd'hui afin qu'on arrive à des succès similaires pour ce qui est des autres volets du processus de paix.

Ce faisant, nous nous devons de tenir compte des façons de voir de la Syrie, du Liban et de la Jordanie, qui n'ont pas encore conclu avec Israël un accord du type de celui qui a été signé aujourd'hui.

J'ajouterais que, dans le cadre des efforts qu'il ne cesse de déployer pour faire participer les divers protagonistes aux négociations de paix multilatérales, le Canada accueille en ce moment à Sydney, en Nouvelle-Écosse, un colloque sur le Renforcement de la confiance. Ce colloque relève du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale. Il s'est ouvert hier et se terminera demain.

Je tiens à souligner que le Canada maintiendra sa participation active au processus de paix, particulièrement aux négociations multilatérales, à titre de président du Groupe de travail sur les réfugiés qui se réunira à Tunis du 12 au 14 octobre.

Une bonne partie de notre action se concentrera sur ce groupe qui, peut-être plus que tout autre parmi les groupes multilatéraux, traite de la dimension humaine de la séparation des familles palestiniennes et du chômage dans les camps.

Un aspect de l'accord signé aujourd'hui revêt une importance cruciale : je fais allusion ici à l'espoir qu'il a suscité parmi les parents et les amis, l'espoir qu'ils pourront se revoir et que l'activité économique rendue possible par la paix créera des emplois.

Ce que beaucoup estimaient être inimaginable s'est produit aujourd'hui. Le soutien nécessaire au maintien de la paix peut paraître une tâche tout aussi difficile à accomplir. Nous entendons contribuer à relever ce défi.